



## Honoraires de transaction de l'agence BAUMANN IMMO

100% à la charge du vendeur\*

### Honoraires appliqués à partir du 6 JANVIER 2025

Prix de vente des biens d'habitation (appartements, maisons, terrains) Prix de vente des locaux commerciaux	Honoraires TTC** à la charge du vendeur (calculé sur le prix hors honoraires et retranscrit en forfaitaire dans le mandat)	Honoraires HT à la charge du vendeur
Jusqu'à 100 000€	10% Avec un minimum de 5 000 € TTC*	8.33% Avec un minimum de 4 166.66 € HT
De 100 001€ à 150 000€	8%	6.66%
De 151 001€ à 200 000€	7.5%	6.24%
De 200 001€ à 250 000€	7%	5.82%
De 250 001€ à 300 000€	6.4%	5.32%
De 300 001€ à 450 000€	6%	5%
De 450 001€ à 580 000€	5%	4.16%
De 580 001€ à 850 000€	4,5% Avec un minimum de 25 000 € TTC*	3.75% Avec un minimum de 20 833,33 € HT
Supérieur à 850 001€	4,2% Avec un minimum de 50 000 € TTC*	3,50% Avec un minimum de 41 666.66 € HT

\*En cas de succession, les honoraires sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Les honoraires d'estimation d'un bien s'élèvent à 250 € TTC dans un périmètre de 15 km autour de l'agence au-delà, un forfait de déplacement de 50 € sera demandé.

\*\*TVA au taux actuellement en vigueur de 20%

SARL Baumann Immo représentée par la gérante Mme BAUMANN AURELIE titulaire de la carte professionnelle

Adresse : 1 A route Bâle – 68000 COLMAR

RCS 538 851 346

Carte professionnelle N° CPI 6801 2016 000 008 038 délivrée par la CCI de Colmar le 26/05/2022

RCP et Garantie Financière : ALLIANZ situé 1 cours Michelet PARIS 92076 - Compte séquestre CREDIT MUTUEL 2 place de la cathédrale-COLMAR (68000)



## Honoraires de location de l'agence BAUMANN IMMO

	Honoraires TTC* dues par le propriétaire bailleur	Honoraires TTC* dues par le locataire
Honoraires d'entremise et de négociation	150 €	-
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	8 € le m <sup>2</sup>	8 € le m <sup>2</sup>
Honoraires d'état des lieux	3 € le m <sup>2</sup>	3 € le m <sup>2</sup>

La part des honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail est plafonnée à 8 € le m<sup>2</sup>, les honoraires d'Etat des lieux sont plafonnés à 3 € le m<sup>2</sup>.

**Honoraires de gestion** : 8% TTC\* pour les maisons et 8.5% TTC\* pour les appartements en copropriété. (voir grille d'explication)

**Honoraires de gestion locative saisonnière (de meublé de tourisme)** : 25% TTC\* des loyers encaissés, soit 20,83€ HT.

\*TVA au taux actuellement en vigueur de 20%

SARL Baumann Immo représentée par la gérante Mme BAUMANN AURELIE titulaire de la carte professionnelle

Adresse : 1 A route Bâle – 68000 COLMAR

RCS 538 851 346

Carte professionnelle N° CPI 6801 2016 000 008 038 délivrée par la CCI de Colmar le 26/05/2022

RCP et Garantie Financière : ALLIANZ situé 1 cours Michelet PARIS 92076 - Compte séquestre CREDIT MUTUEL 2 place de la cathédrale-COLMAR (68000)



## Honoraires de gestion de l'agence BAUMANN IMMO

	<b>Maison</b>	<b>Appartement</b>	<b>Missions</b>
<b>Honoraires</b>	<b>8% TTC***</b>	<b>8,5%TTC***</b>	
	✓	✓	Encaisser et percevoir les loyers, charges, dépôt de garantie, indemnités d'occupation et d'assurances et plus généralement toute somme relative au bien géré
	✓	✓	Donner quittance, reçu et décharge
	✓	✓	Récupération de la taxe d'ordures ménagères et plus généralement de toutes les sommes réglées par le propriétaire pour le compte du locataire
	✓	✓	Paiement des factures, impositions et taxes sur demande expresse du propriétaire
	✓	✓	Effectuer la demande de diagnostics immobiliers et établir l'ERP
	✓	✓	Procéder à la révision annuelle du loyer
	✓	✓	Substituer, faire appel à tout concours et faire tout ce qu'il jugera utile en vue de procéder à la recherche de locataire et de mener à bonne fin la conclusion de la location des biens sus désignés
	✓	✓	Faire exécuter toutes menues réparations et celles plus importantes mais URGENTES et en aviser rapidement le mandant ; prendre toutes mesures conservatoires
	✓	✓	Donner et accepter tous congés et en aviser le propriétaire
	✓	✓	Rédiger et signer baux, acte de cautionnement, état des lieux et tout document administratif de gestion courante



	✓	✓	Préparation et envoi du dossier de remise à l'huissier
		✓	Calculer la régularisation des charges.
<b>Facturations complémentaires :</b>			
			Payer les charges de copropriété : 0,5% des loyers encaissés
			Aide aux revenus fonciers 40€/par documentation de déclaration par an
			Déclaration de sinistre (inondation, dégât des eaux, incendie, explosion...), en assurer la gestion et en percevoir toutes indemnités versées par les compagnies d'assurance : 100€ TTC soit 83,33€ HT
			Mise en place par l'intermédiaire d'un professionnel d'un détecteur de fumé : 50 euros TTC
			Clôture du mandat de gestion : remise des documents bail, pièces locataires, état des lieux et remise du dépôt de garantie locataire : 250 euros TTC

**Optionnel :**

Assurance garantie loyers impayés (GLI) : 2,5% sur les loyers et charges encaissés.

\*\*\*TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

SARL Baumann Immo représentée par la gérante Mme BAUMANN AURELIE titulaire de la carte professionnelle

ADRESSE : 1 A route Bâle – 68000 COLMAR

RCS 538 851 346

Carte professionnelle N° CPI 6801 2016 000 008 038 délivrée par la CCI de Colmar le 26/05/2022

RCP et Garantie Financière : ALLIANZ situé 1 cours Michelet PARIS 92076 - Compte séquestre CREDIT MUTUEL 2 place de la cathédrale-COLMAR (68000



## Immobilier d'entreprise de l'agence BAUMANN IMMO: Honoraires de transaction

Honoraires exclusivement charge preneur

TRANCHE DE PRIX	POURCENTAGE
Jusqu'à 100 000 €	10% HT avec un minimum de 7 000 €
De 100 001 € à 250 000 €	8% HT
Plus de 250 001 €	6% HT

## Immobilier d'entreprise de l'agence BAUMANN IMMO: Honoraires de location

Honoraires exclusivement charge preneur

CHARGE PRENEUR	
Locaux commerciaux, bureaux, entrepôts	8% HT du loyer triennal (10 % TTC*) avec un minimum de 6 000 € TTC*
Bail précaire < 36 mois	8% HT du loyer
Etat des lieux (prestation unique)	300 € HT
Avis de valeur sans mandat de location	150 € HT

Immobilier d'entreprise, honoraires de gestion : 4,5% HT du montant du loyer hors charge, soit 5,4 % TTC\*

\*TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

SARL Baumann Immo représentée par la gérante Mme BAUMANN AURELIE titulaire de la carte professionnelle

ADRESSE : 1 A route Bâle – 68000 COLMAR

RCS 538 851 346

Carte professionnelle N° CPI 6801 2016 000 008 038 délivrée par la CCI de Colmar le 26/05/2022

RCP et Garantie Financière : ALLIANZ situé 1 cours Michelet PARIS 92076 - Compte séquestre CREDIT MUTUEL 2 place de la cathédrale-COLMAR (68000)